LYCEE HENRI IV

23 rue Clovis 75231 PARIS Cedex 05

Tél: 01.44.41.21.33 Fax: 01.43.29.95.21

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

NOM de l'élève :
Prénom :
Classe :
Date de la demande :

DEMANDE D'AIDE AUPRES DU FONDS SOCIAL ET/OU DE LA CAISSE DE SOLIDARITE

Note à l'attention des familles

Base réglementaire : Circulaire n° 2017-122 du 22-8-2017

Les Fonds Sociaux d'Etat sont destinés à venir en aide aux collégiens et aux lycéens dont les familles sont en grande difficulté financière, <u>pour des dépenses exclusivement liées à la scolarité</u> (frais d'hébergement dans l'établissement, livres et matériels scolaires, voyages scolaires, etc...).

La Caisse de Solidarité, qui aide notamment les élèves des classes préparatoires, <u>pour des dépenses exclusivement liées à la scolarité</u>, est généreusement alimentée par les dons des familles.

Dans les deux cas, ces crédits permettent d'assurer une aide exceptionnelle, et particulière. Cette aide est attribuée selon des critères sociaux, après examen du présent dossier et des pièces justificatives, <u>dans la limite des crédits disponibles.</u>

La décision d'attribution de ces aides, après étude des dossiers de demande, est assurée au sein de l'établissement, par le Proviseur sur avis de la commission ad hoc, qui se réunit une fois par trimestre.

Modalités pratiques

Ce dossier, une fois rempli et accompagné de toutes les pièces à fournir, devra être rapporté au <u>secrétariat de l'Intendance</u> dans un délai de deux semaines.

Aide sollicitée

Veuillez cocher la ou les cases qui correspondent à l'aide demandée :

Internat Internat-Externé
Livres scolaires - Matériel scolaire (joindre la liste et les justificatifs d'achat)
Voyage scolaire (préciser la destination, le professeur responsable et le coût)
Autre (à préciser) :

Date et signature de l'élève (s'il est majeur)

Date et signature des responsables

Situation de l'élève

Nom : Pr	énom :
Date de naissance :	asse:
Elève mineur Elève majeur Si majeur, l'élève vit-il seul Si oui : montant du loyer :	oui □ non □
Repas pris à la cantine oui non non non non non non non no	é □
Elève boursier oui □ non □ nombre de parts et montant attri	bué :
Adresse:	
Téléphone :	
Responsables légaux de l'	<u>′élève</u>
Père et Mère □ Père seul □ Mère seule □ Tuteur □ Autre	□ (préciser)
Parents : Mariés Vie maritale Célibataire Divorcés	Séparés □ Veuf □
Noms et prénoms :	
Adresse :	
Téléphone domicile : Téléphone travail : Portable : Adresse mail :	
Etes vous en contact avec des services sociaux oui non si oui lesquels ?	

Famille ou vit l'élève

	Nom	Prénom	Date	Profession ou Classe et	Vit au foyer	A charge
			naissance	école	oui ou non	oui ou non
Père						
Mère						
1 ^{er} enfant						
2 ^{ème} enfant						
3 ^{ème} enfant						
4 ^{ème} enfant						
5 ^{ème} enfant						
6 ^{ème} enfant						

Budget de la famille où vit l'élève

Ressources mensuelles

	Père	Mère
Salaire net		
Pensions (retraite, invalidité, etc.)		
Indemnités de chômage France Travail		
Revenu de Solidarité Active R.S.A		
Autres (préciser)		
Prestations familiales		
Pension alimentaire		
TOTAL		
TOTAL GLOBAL		

Pièces à fournir

Photocopies exclusivement (les documents fournis seront conservés).

Pour toutes les demandes :

- Livret de famille.
- ◆ Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- ◆ Justificatifs de ressources des trois derniers mois (bulletins de salaire, indemnités chômage France Travail, R.S.A., pensions d'invalidité, pensions de retraite....)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal.

Selon les cas :

- ◆ Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois (sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial)
- ◆ Dernière page du jugement de divorce précisant lequel des parents a la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire.
- ◆ Notification de la bourse.

Enfin .

◆ Tout document ou précision que vous jugerez nécessaire à l'instruction de votre demande (par exemple : un changement récent de situation professionnelle ou personnelle...)

Les usagers sont informés que leurs données personnelles fournies à l'établissement feront l'objet d'un traitement informatique respectant les dispositions 78-17 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et des dispositions des articles L.251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Tout usager peut saisir le Proviseur ou l'un de ses adjoints pour toutes données personnelles qu'il a fournies et s'assurer de leur utilisation aux seules fins prévues par la réglementation.

Critères pour l'attribution des fonds sociaux et de la caisse de solidarité :

Pour les crédits rectoraux : <u>dans la limite des crédits disponibles</u>, la commission devra respecter les instructions fixées par le Rectorat lorsque celui-ci en a établies. A défaut d'instructions seront appliqués les principes fixés pour l'attribution des aides de la caisse de solidarité.

Pour les crédits de la caisse de solidarité :

<u>Dans la limite des crédits disponibles de la caisse de solidarité,</u> le montant des aides allouées devra prendre en considération le guotient familial ainsi que le motif des demandes dans l'ordre de priorité suivant :

- Frais d'hébergement dans l'établissement
- Frais liés à des activités pédagogiques obligatoires (livres, matériels et fournitures scolaires)
- Frais liés à des activités pédagogiques facultatives (voyages scolaires, échanges scolaires)
- Les sommes attribuées prendront en compte les aides déjà allouées aux élèves (bourses mécénat aides régionales aide pour les transports : de la Ville de Paris, de la Région ou d'un Département de l'Île de France ...).

Chaque famille sollicitant une aide devra signer la déclaration sur l'honneur ci-des l'exactitude des renseignements figurant dans son dossier.	ssous, attestant de

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)......atteste sur l'honneur l'exactitude des pièces jointes à ce dossier et ne pas bénéficier d'autres revenus (aides, pensions, salaires...) que ceux déclarés.

Je m'engage à faire connaître tout changement important qui pourrait survenir dans les ressources indiquées.

Date et signature des responsables légaux